

Ministère des Soins de longue durée

Division des opérations relatives
aux soins de longue durée
Direction de l'inspection des foyers
de soins de longue durée

District de London

London (Ontario) N6A 5R2
130, avenue Dufferin, 4^e étage
Téléphone : 800 663-3775

Rapport public initial

Date d'émission du rapport : 23 septembre 2024

Numéro d'inspection : 2024-1382-0004

Type d'inspection : Suivi

Titulaire de permis : S & R Nursing Homes Ltd.

Foyer de soins de longue durée et ville : Heron Terrace Long Term Care
Community, Windsor

RÉSUMÉ D'INSPECTION

L'inspection a eu lieu sur place aux dates suivantes : 18 et
19 septembre 2024

Les plaintes suivantes ont fait l'objet d'une inspection :

- **Plainte :** n° 00119090 - Suivi n° 1 de l'ordre de conformité n° 003 découlant de l'inspection 2024-1382-0002 liée au paragraphe 252 (3) du Règl. de l'Ont. 246/22 - Embauche du personnel et acceptation de bénévoles. Échéance de la mise en conformité : 16 juillet 2024.
- **Plainte :** n° 00119090 - Suivi n° 1 de l'ordre de conformité n° 003 découlant de l'inspection 2024-1382-0002 relativement à l'alinéa 102 (3) 4. du Règl. de l'Ont. 246/22 - Programme de prévention et de contrôle des infections. Échéance de la mise en conformité : 16 juillet 2024.
- **Plainte :** n° 00119092 - Suivi n° 1 de l'ordre de conformité n° 001 découlant de l'inspection 2024-1382-0002 relativement à l'alinéa 82 (2) 3 de la LRSLD (2021) - Orientation. Échéance de la mise en conformité : 16 juillet 2024.

Ministère des Soins de longue durée

Division des opérations relatives
aux soins de longue durée
Direction de l'inspection des foyers
de soins de longue durée

District de London

London (Ontario) N6A 5R2
130, avenue Dufferin, 4^e étage
Téléphone : 800 663-3775

Ordres de conformité délivrés antérieurement

L'inspection a établi la conformité à l'ordre ou aux ordres de conformité suivants délivrés antérieurement :

Ordre n° 003 découlant de l'inspection n° 2024- 1382-0002 relativement au paragraphe 252 (3) du Règl. de l'Ont. 246/22

Ordre n° 002 découlant de l'inspection n° 2024- 1382-0002 relativement à l'alinéa 102 (12) 4. du Règl. de l'Ont. 246/22

Ordre n° 001 découlant de l'inspection 2024-1382-0002 relativement à l'alinéa 82 (2) 3 de la LRSLD (2021).

Les **protocoles d'inspection** suivants ont été utilisés pendant cette inspection :

Foyer sûr et sécuritaire (Safe and Secure Home)

RÉSULTATS DE L'INSPECTION

Au cours de cette inspection, l'inspectrice ou l'inspecteur ou les inspectrices ou inspecteurs ont fait des observations pertinentes, examiné des dossiers et effectué des entretiens, le cas échéant. Aucun non-respect n'a été constaté.